



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-144038>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **24-144038**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Etablissement Public du Musée du Louvre (EPML)

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Loisirs, culture et culte

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Travaux de mise en sûreté du musée du Louvre dans le cadre du schéma directeur des équipements de sûreté- Lot 1: Marché réseau-systèmes finaux

**Description** : Travaux de mise en sûreté du musée du Louvre dans le cadre du schéma directeur des équipements de sûreté- Lot 1: Marché réseau-systèmes finaux Les travaux attendus sont décrits dans la note de présentation.

**Identifiant de la procédure** : b57d54e3-3713-4361-a5f5-aa69c4fedba9

**Identifiant interne** : 2024-025M

**Type de procédure** : Restreinte

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Marché de travaux

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 45312200 Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'effraction

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 42961100 Système de contrôle des accès

##### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique** :

Directive 2014/24/UE

##### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Le candidat ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 du Code de la commande publique. A ce titre, il fournit une déclaration sur l'honneur lors du dépôt de sa candidature. S'il est envisagé de lui attribuer le marché, il est alors tenu d'en fournir les preuves conformément à l'article R2144-4 du Code de la Commande publique (liste des documents précisés au Règlement de consultation).

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** Travaux de mise en sûreté du musée du Louvre dans le cadre du schéma directeur des équipements de sûreté- Lot 1: Marché réseau-systèmes finaux

**Description :** Le programme de rénovation des installations de sûreté de l'Etablissement public du Musée du Louvre, avec le déploiement des systèmes logiciels, réseaux et techniques de Sûreté, porte sur les principaux éléments suivants : -Concevoir et mettre en oeuvre un réseau informatique de Sûreté. Cela comprendra à la fois le réseau Courant Faible, les équipements actifs et passifs, leur sécurisation mécanique et électronique, et les systèmes de gestion et de cybersécurité associés. -Déployer un nouveau réseau Courant Fort depuis les Tableaux Généraux Basse Tension, afin d'assurer l'alimentation des nouveaux équipements, qu'ils soient réseau ou métiers. -Mettre en oeuvre un logiciel d'hypervision, capable de synthétiser et lier entre elles les différentes informations des logiciels métiers des systèmes de Sûreté. Il devra avoir une Interface Homme-Machine (IHM) la plus ergonomique possible permettant une exploitation simple. Des systèmes d'éditeurs tiers seront à reprendre (main courante, réseau téléphonie interne, sonorisation interne). -Refonte du système de vidéoprotection, déployer de nouvelles caméras et mettre en place un logiciel d'exploitation vidéo associé (VMS). -Concevoir et mettre en oeuvre le nouveau système de Contrôle d'Accès (CA), de technologie récente, répondant aux besoins de certification ANSSI selon l'architecture de niveau 1. Il faudra également mettre en place un logiciel d'exploitation associé, à intégrer à l'hypervision. Dans certains cas, le remplacement de l'huissierie ou de sa serrurerie sera à intégrer dans le cadre de la présente opération. -Rénover le système de Détection Rapprochée des OEuvres (DRO). Les appareils et équipements servant à la détection seront conservés. Le réseau de distribution et les équipements d'acquisition (centrales d'alarme) seront à reprendre. Il faudra également mettre en place un logiciel d'exploitation associé, à intégrer à l'hypervision -Rénover le système de Détection Intrusion (DI). Les appareils et équipements servant à la détection seront conservés. Le réseau de distribution et les équipements d'acquisition (centrales d'alarme) seront à reprendre. Il faudra également mettre en place un logiciel d'exploitation associé, à intégrer à l'hypervision -Mettre à jour les parties logicielles et matérielles de système d'armoires de Gestion des Clés, à connecter sur le réseau sûreté et leur logiciel de gestion sera à intégrer à l'hypervision. -La refonte des Postes de Contrôle, à la fois sur les aspects techniques (PC, murs d'images, électricité, climatisation, Sécurité Incendie, éclairage) mais aussi architecturaux (mobilier, aménagement intérieur, acoustique). Une étude ergonomique sera à réaliser. -La création de nouveaux locaux techniques selon les nécessités du nouveau réseau déployé. Le marché fait l'objet d'un fractionnement en tranches au sens des articles R.2113-4 à R.2113-6 du Code de la commande publique. En effet, les travaux seront réalisés en neuf tranches, décomposées de la manière suivante : Tranche Ferme : Maquette + Coeurs de réseau Richelieu/ Flore- Tranche Optionnelle n°01 : Région RICHELIEU ROHAN- Tranche Optionnelle n°02 : Région DENON- Tranche Optionnelle n°03 : Région FLORE LEMONNIER- Tranche Optionnelle n°04 : Région NAPOLEON- Tranche Optionnelle n°05 : Région SULLY- Tranche Optionnelle n°06 : Jardins des Tuileries- Tranche optionnelle n°07 : Sites annexes- Tranche optionnelle n°08 : C2RMF Les tranches optionnelles seront affermées selon les délais et les modalités décrites au CCAP: L'ordre de service précisera la date de commencement d'exécution des travaux de la tranche optionnelle concernée. L'EPML se réserve la possibilité : -d'affermir chaque tranche

optionnelle avant l'expiration du délai d'exécution de la tranche précédente ; -D'affermir plusieurs tranches en simultané ; -De modifier l'ordre des tranches. Le titulaire ne pourra s'y opposer.

**Identifiant interne** : 2024-025M

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Marché de travaux

**Nomenclature principale** ( cpv ): 45312200 Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'effraction

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ): 42961100 Système de contrôle des accès

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début** : 01/09/2025

**Durée** : 96 Mois

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

**Informations complémentaires** : I - précisions sur le type de procédure : Le marché de travaux est passé selon la procédure d'appel d'offres restreint en application des articles L 2124-2, R. 2124-2-2° et R2161-6 à R2161-11 du Code de la commande publique. L'acheteur procédera à une limitation du nombre de candidats admis à soumissionner, au stade des offres. Déroulement et modalités de la procédure : La procédure se déroule en 2 phases : 1ère phase : une phase de réception des candidatures et de sélection des candidats qui seront admis à participer à la suite de la procédure. 2ème phase : une phase de réception des offres et de choix de l'offre attributaire : A l'issue de la phase candidatures, les candidats sélectionnés reçoivent le dossier de consultation et une lettre d'invitation à produire, à une date déterminée, une offre. Ils reçoivent aussi une lettre de consultation qui comportera l'adresse de la plateforme de dématérialisation sur laquelle les documents de la consultation définitifs peuvent être immédiatement téléchargés. Suite à la remise de ces offres, le pouvoir adjudicateur analyse et note les propositions de chaque candidat selon les critères de jugement. Les offres initiales sont notées sur 100 selon les critères de jugement du pouvoir adjudicateur. En application des dispositions du code de la commande publique, le nombre de candidats admis à présenter une offre est de : Nombre maximum : 5 Nombre minimum : 5 Néanmoins, en application de l'article R2142-18 du code de la commande publique, si le nombre de candidatures remises ou le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection des candidatures est inférieur au nombre minimum, le pouvoir adjudicateur pourra continuer la procédure avec les seuls candidats sélectionnés. Les grandes étapes de la procédure de passation sont donc les suivantes : 1. Publication de l'avis de marché ; 2. Phase de dépôt des dossiers de candidature ; 3. Mise en oeuvre de l'article R2144-2 du code de la commande publique si nécessaire ; 4. Analyse des candidatures et sélection des candidats admis à présenter une offre selon les modalités décrites à l'article 6 du présent règlement de la consultation ; 5. Invitation par écrit des candidats sélectionnés et ayant produit les documents visés par l'article 9 du Règlement de la consultation (RC) à déposer leur offre, avec en parallèle mise en oeuvre de l'article R2181-1 du code de la commande publique pour les candidats non retenus ; 6. Phase de dépôt des offres ; 7.

Analyse des offres des soumissionnaires ; 8. Choix de l'offre conformément aux critères de jugements énoncés au RC. Délai de validité des candidatures: 6 mois. Délai de validité des offres: 6 mois. II - Les candidats doivent remettre obligatoirement leur candidature par voie électronique sur la plateforme des achats de l'Etat. Les modalités de présentation des candidatures sont précisées dans le RC. III - Forme du marché : marché à prix mixtes : Chacune des neuf tranches optionnelles du marché est composée d'une partie traitée à prix global et forfaitaire et d'une partie rémunérée, conformément à l'article 10.3.2 du CCAG/Travaux, à prix unitaires, c'est-à-dire à l'unité (ens.m2, m3, ml ou autres unités définies dans le Bordereau des prix unitaires), appliqués aux quantités de natures d'ouvrage ou par le nombre d'éléments d'ouvrage réellement effectués et mis en oeuvre par le titulaire du marché (avec fixation d'un montant maximum au sens du code de la commande publique). Le détail est précisé dans le CCAP. IV - L'ensemble des travaux de « MISE EN SÛRETE DU MUSEE DU LOUVRE DANS LE CADRE DU SCHEMA DIRECTEUR DES EQUIPEMENTS DE SÛRETE » sera réalisé en deux (2) lots conformément à l'article L. 2113-10 du Code de la Commande Publique, chaque lot faisant l'objet d'un marché propre, et réparti de la manière suivante : lot 1: Réseau-systèmes finaux . Ce lot est décomposé en 4 lots techniques : Lot A:réseau/lot B: contrôle d'accès détection intrusion et vidéosurveillance (lot B1: vidéosurveillance-Lot B2: contrôle d'accès/ lot B3: intrusion-détection rapprochée des oeuvres)/lot C: hypervision/lot D: courant fort. Lot 2: PCC/PCZ/locaux techniques. La présente consultation porte uniquement sur le lot 1, le lot 2 fera l'objet d'une consultation séparée, lancée ultérieurement. V - Langue dans laquelle est rédigé l'avis et est publié : l'avis de publicité est rédigé et publié en français. VI - Description succincte des critères relatifs à la situation personnelle des soumissionnaires susceptibles d'entraîner leur exclusion : les motifs d'exclusion sont définis dans le règlement de la consultation. VII - Précisions sur la durée du marché : Le marché prend effet à compter de sa date de notification, conformément à l'article R. 2182-4 du Code de la commande publique. Il est conclu pour la durée nécessaire à l'exécution et à la réception complète des ouvrages jusqu'à la levée des réserves éventuelles, la fourniture et la mise au point des DOE, et la date d'achèvement des garanties contractuelles. La durée prévisionnelle du marché est de 8 ans. Délais d'exécution : Le délai global d'exécution du marché, qui comprend la période de préparation définie au CCAP et le délai d'exécution des travaux défini au CCAP, est fixé à: -pour la tranche ferme : 24 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la période de préparation ; -pour la tranche optionnelle n°01 : 24 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la période de préparation ; - pour la tranche optionnelle n°02 : 21 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la période de préparation ; -pour la tranche optionnelle n°03 : 18 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la période de préparation ; - pour la tranche optionnelle n°04 : 18 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la période de préparation ; -pour la tranche optionnelle n°05 : 22 mois : à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la période de préparation - pour la tranche optionnelle n°06 : 18 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la période de préparation -pour la tranche optionnelle n°07 : 11 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la période de préparation - pour la tranche optionnelle n°08 : 12 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la période de préparation Les travaux seront réalisés selon les délais précisés au CCAP. Notification prévisionnelle du marché : Septembre 2025 VIII: Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la Commande Publique incluant dans le CCAP une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. X- Les modes de règlement du marché : Les prestations sont financées par imputation au budget de l'établissement. L'unité de compte du marché est l'euro. Sauf refus du titulaire, une avance (taux 30%) dans les conditions des articles R. 2191-3 à R. 2191-10 du

Code de la commande publique et 10.5 du CCAP peut être accordée. Les prix sont révisables dans les conditions définies au CCAP et aux articles R2112-13 et R2112-14 du Code de la commande publique. Mode de règlement du marché : mandat administratif suivi d'un virement bancaire. Délai global de paiement, qui démarre à compter de la réception de la demande de paiement : 30 (trente) jours. Garanties exigées : Le marché fera l'objet d'une retenue de garantie dans les conditions prévues au CCAP ainsi qu'aux articles R.2191-32 à R.2191-34 et R.2191-36 à R.2191-42 du Code de la commande publique. En effet, en application de l'article R.2191-33 du Code de la commande publique, une retenue de garantie de 5% du montant total du marché est appliquée. Les autres modalités financières et de règlement figurent au CCAP.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** Capacité financière (B1)

**Description :** a)- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global HT du candidat au cours des trois derniers exercices disponibles. Conformément à l'article R2142-6 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur exige que le chiffre d'affaire annuel moyen des opérateurs économiques candidats ou, en cas de groupement, le chiffre d'affaire global annuel moyen cumulé des membres du groupement soit au moins égal à 20 000 000 euros HT. b)- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires HT directement lié aux missions de déploiement et d'intégration sûreté réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** Capacités techniques (B2)

**Description :** a)- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ou de chaque membre du groupement et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; b)- Une déclaration indiquant les effectifs dédiés aux marchés d'installation et d'intégration dans les domaines des courants faibles et de la sûreté en précisant l'importance des effectifs spécialisés dans l'intégration des solutions objet du présent marché ; c)- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ;

**Critère :**

**Nom :** Capacités professionnelles (B3)

**Description :** a)- Présentation d'une liste de prestations similaires ou de complexité équivalente réalisées au cours des 5 dernières années (travaux finalisés ou travaux en cours), indiquant la date, la période de réalisation, le montant, le lieu, la nature des prestations exécutées : - 2 références sur des travaux de mise en sûreté (intégrant tous les métiers prévus au projet : hypervision, contrôle d'accès, détection d'intrusion, réseau, cybersécurité du SI) sur site sensible avec exigences de cybersécurité en milieu occupé ; - 2 références sur des travaux de mise en sûreté (intégrant tous les métiers prévus au projet : hypervision, contrôle d'accès, détection d'intrusion, réseau, cybersécurité du SI) en rapport avec la volumétrie du projet (> 500 caméras, > 500 lecteurs) en milieu occupé ; - 2 références sur des

travaux de rénovation électrique (CFO/CFA) dans le secteur de la Culture et du Patrimoine « Monument Historique » en milieu occupé. Les travaux sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat (documents à fournir en annexe du formulaire DC2). b)- Présentation des titres d'études et professionnels du candidat ou ceux des cadres de l'entreprise (notamment les niveaux de certifications éditeurs/fabricants, formations CYBER, etc.) et notamment des responsables de prestation de services de nature comparable à celles objet de la présente consultation. Les dates des formations / de recyclage doivent être fournies. c)- Présentation de certificats de qualification professionnelle technique et bâtiminaire (Qualifelec - Qualibat ou équivalent) établis par des organismes indépendants ou présentation de tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres : QUALIFELEC CFMGTI3 RC (Réseau) SU (Sûreté) GT (Gestion Technique) mentions MA (Maintenance) FO (Fibre optique) CO (Conception) APSAD R81 (Intrusion), R82 (Vidéo), D83 (Contrôle d'accès), D32 (Cyber) QUALIBAT d)-Présentation des certificats de qualité / environnementale attestant que le candidat se conforme à certaines normes d'assurance de qualité. Ces certificats, délivrés par des organismes indépendants, sont fondés sur les normes européennes et certifiés par des organismes accrédités : ISO 9001 - ISO 14001 - ISO 27007 RSE - ECOVADIS. La preuve de ces capacités peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

**Critère :**

**Nom :** situation propre des opérateurs économiques et documents à fournir par le candidat

**Description :** DC1\* (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants), dûment complété, DC2\* (déclaration du candidat), dûment complété, Pour la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2), les sociétés de création récente peuvent justifier leur capacité financière par tout autre document équivalent. OU En application de l'article 49-I du DMP, le candidat pourra remettre à l'appui de sa candidature un document unique de marché européen (Dume) qui remplace l'ensemble des attestations et déclarations sur l'honneur demandées. Le formulaire Dume est disponible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/esp/filter?lang=fr> <http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/16002/attachments/1/translations/fr/renditions/native> Aussi, si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, l'un des renseignements ou documents demandés ci-dessus, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur (valable pour les entreprises ayant moins de 3 ans d'existence). En cas de candidatures groupées, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des pièces demandées au titre de la candidature, à l'exception de la lettre de candidature (formulaire DC1) qui est établie pour l'ensemble des membres du groupement. Elle est signée soit par chacun des opérateurs groupés soit par le mandataire s'il justifie par ailleurs des habilitations nécessaires pour présenter ces opérateurs. Elle doit indiquer la forme du groupement, le mandataire, si le mandataire est solidaire ou non en cas de groupement conjoint et si les membres du groupement ont donné mandat au

mandataire (habilitation à joindre en annexe). Dans le cas où le candidat fait appel à un autre opérateur économique pour justifier de ses capacités, il doit demander à ce que soient prises en compte les capacités de cet autre opérateur quelle que soit la nature juridique des liens existants entre cet opérateur et lui et en justifier. Les candidatures feront l'objet d'une note sur 100 au regard des critères ci-après. Les candidatures seront classées par ordre décroissant en fonction de la note attribuée à leur dossier de candidature. Les modalités de sélection des candidatures sont les suivantes: Les candidatures déclarées recevables feront l'objet d'un classement selon les critères de sélection définis ci-après : 1 - Capacités financières (critère noté 20 points /100) : La solidité financière du candidat pour mener à bien la mission, objet du présent marché, et les prestations associées évaluée au regard des éléments présentés en réponse au point B) -1 « capacités financières » décomposé comme suit : Sous critère B-1 a) : 5 points/20 Sous critère B-1 b) : 15 points/20 2 - Capacités techniques (critère noté 30 points /100) : La pertinence et la qualité des effectifs et des outillages pour démontrer des capacités techniques du candidat sera évaluée au regard des éléments présentés en réponse au point B) -2 « capacités techniques » décomposé comme suit : Sous-critère B-2 a) : 10 points/ 30 Sous-critère B-2 b) : 15 points/30 Sous-critère B-2 c) : 5 points/30 3 - Capacités professionnelles (critère noté 50 points /100) : Le niveau de capacités professionnelles du candidat évalué au regard des éléments présentés en réponse au point B) -3 « capacités professionnelles » décomposé comme suit : Sous-critère B-3 a) : 20 points/50 Sous-critère B-3 b) : 15 points/50 Sous-critère B-3 c) : 10 points/50 Sous-critère B-3 d) : 5 points/50

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2657144&orgAcronyme=f5j>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

##### Conditions de présentation :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Date limite de réception des offres** : 30/01/2025 à 17:00

##### Conditions du marché :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** : Non

**Facturation en ligne** : Requise

**La commande en ligne sera utilisée** : non

**Le paiement en ligne sera utilisé** : non

**Informations relatives aux délais de recours :** Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Recours prévu a l'article L 551-1 du CJA, avant la signature du marché ;- le recours prévu a l'article L 551-13 du CJA au plus tard 31 jours après la publication de l'avis d'attribution du marché ;- un recours de pleine juridiction dans un délai de 2 mois a compter de la date de publication d'un avis d'attribution ou de la date de notification aux candidats du rejet de son offre.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique : non**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Paris

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** Etablissement Public du Musée du Louvre (EPML)

**Numéro d'enregistrement :** 18004623700012

**Adresse postale :** Direction Financière, Juridique et des Moyens Sous-Direction Juridique et de l'Achat Public Service de la Commande Publique

**Ville :** Paris cedex 01

**Code postal :** 75058

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Point de contact :** service de la commande publique

**Adresse électronique :** raphaelle.de-germain@louvre.fr

**Téléphone :** +33 140208467

**Télécopieur :** +33 140205728

**Adresse internet :** <https://www.louvre.fr/>

**Profil de l'acheteur :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Paris

**Numéro d'enregistrement** : 17750005500013

**Adresse postale** : 7 rue de Jouy

**Ville** : Paris cedex 04

**Code postal** : 75181

**Subdivision pays (NUTS)** : Paris ( FR101 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-paris@juradm.fr

**Téléphone** : +33 144594400

**Télécopieur** : +33 144594646

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : c275988a-3bcc-43a5-b106-d3e114d45ec7 - 04

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 20/12/2024 à 17:24

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 20/12/2024